

ARRETE RELATIF À LA PROCLAMATION DES RESULTATS A L'ELECTION DES PRESIDENTS DES SECTIONS DISCIPLINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPETENTES A L'EGARD DES ENSEIGNANTS- CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS ET A L'EGARD DES USAGERS DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES

Vu les articles R. 712-9 et suivants et R. 811-10 et suivants du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'École Centrale de Nantes, relatif à l'élection du président et des vice-présidents des sections disciplinaires compétentes a l'égard des usagers et a l'égard des enseignants chercheurs et enseignants en date du 1^{er} décembre 2025 ;

Vu le procès-verbal des scrutins du 9 décembre 2025 ;

Le directeur de l'École Centrale de Nantes

ARRETE

➤ ARTICLE I – RESULTATS DES ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DES SECTIONS DISCIPLINAIRES COMPÉTENTES A L'ÉGARD DES USAGERS ET A L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

➤ I.1. Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants chercheurs

Sont élus :

Président : Malek GHANES

Suppléante du Président : Luisa ROCHA DA SILVA

➤ I.2. Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Sont élus :

Président de la section : Sandrine AUBRUN

Vices Présidents de la section : Lucas LESTANDI et Mira RIZKALLAH

d'expiration des mandats des représentants des personnels au conseil d'administration.

► **ARTICLE II – PUBLICITE ET EXECUTION**

Cet arrêté est adressé à tous les membres du conseil d'administration et publié sur le site internet de l'établissement, et transmis au contrôle de légalité du rectorat de l'Académie.

Fait à Nantes, le 10 décembre 2025

Le Directeur de l'École Centrale de Nantes



Jean-Baptiste AVRILLIER